



Assemblée communale no 7 de la commune de Bas-Intyamou

**du 26 novembre 2019 de 20.00 h. à 21.45 h.
à la salle communale, auberge de la Couronne à Enney**

Présidence : Monsieur Claudio Derada, Syndic

Convocations : Feuille officielle du canton de Fribourg
no 46 du 15 novembre 2019
Affichage aux piliers publics
Chroniques de Bas-Intyamou no 107
Convocation à tous les ménages

Electeurs inscrits : **1089**

Citoyens présents : **50 citoyens actifs à l'ouverture de la séance –
1 auditrice – Mme Priska Rauber journaliste
de la Gruyère**

Scrutateurs : M. Nicolas Borcard et M. Vincent Dupasquier

Preneur du PV: Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre cette 7ème assemblée de législature ; il précise que Mme Erika Dupont Secrétaire communale n'a pas le droit de vote dans la commune. Il informe aussi que qu'une personne est présente, sans droit de vote, en qualité d'auditrice.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé.

Il encourage à bien lever le bulletin lors du vote à mains levées et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, il doit le demander et la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

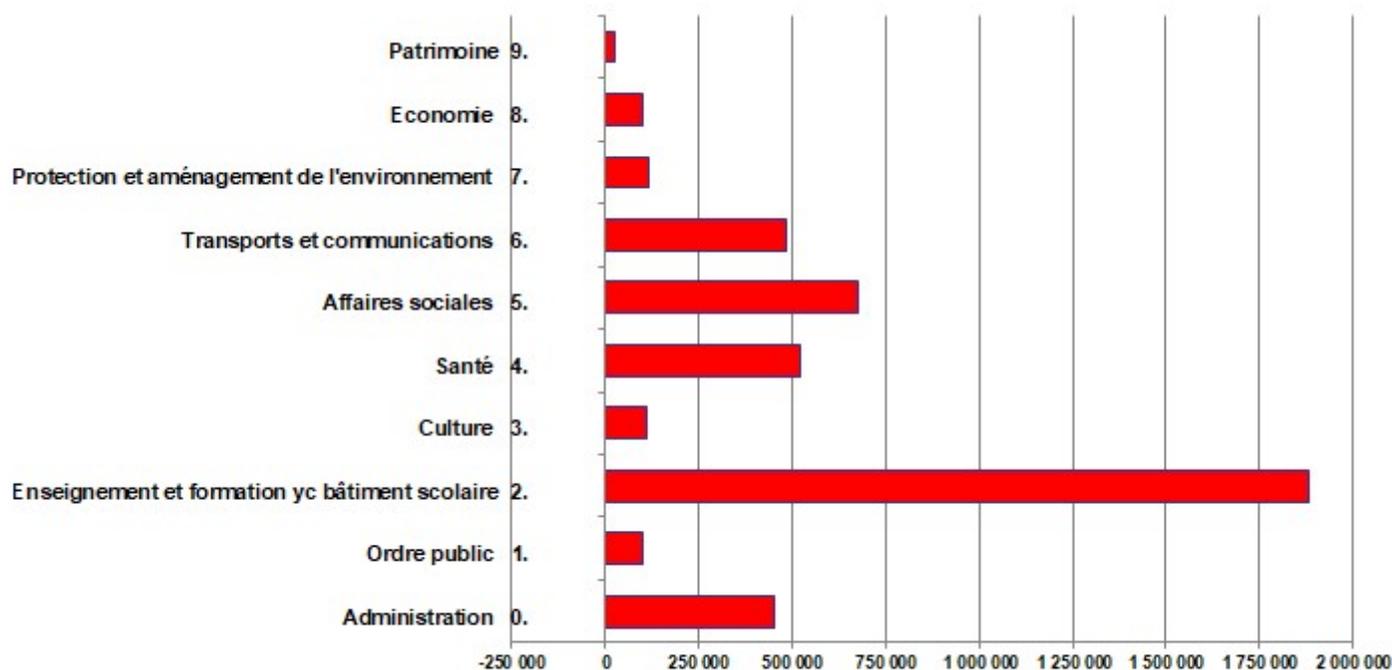
1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2019 (il ne sera pas lu)
2. Budgets 2020 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 Renouvellement des canalisations eaux claires et eau potable – Route de la Poya – Estavannens
 - 2.2.2 Molocks à Enney
 - 2.2.3 Curage du ruisseau des Comballes – Estavannens – complément
 - 2.2.4 Curage ruisseau des 3 eaux – Enney
 - 2.2.5 Ruisseau du Bry – Enney
 - 2.2.6 Chalet Esserts d'Enbas– Enney
 - 2.2.7 Chalet Tsermon – Villars-sous-Mont
 - 2.2.8 Chalet Crà – Villars-sous-Mont
 - 2.2.9 Chalet neuf – Villars-sous-Mont
 - 2.2.10 Les Perreires – Estavannens
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2020 – 2024
4. Demande de délégation de compétences pour la vente de 2 garages à Villars-sous-Mont
5. Demande de délégation de compétences pour la vente d'indice de construction à Enney
6. Divers

Récapitulation du budget de fonctionnement :

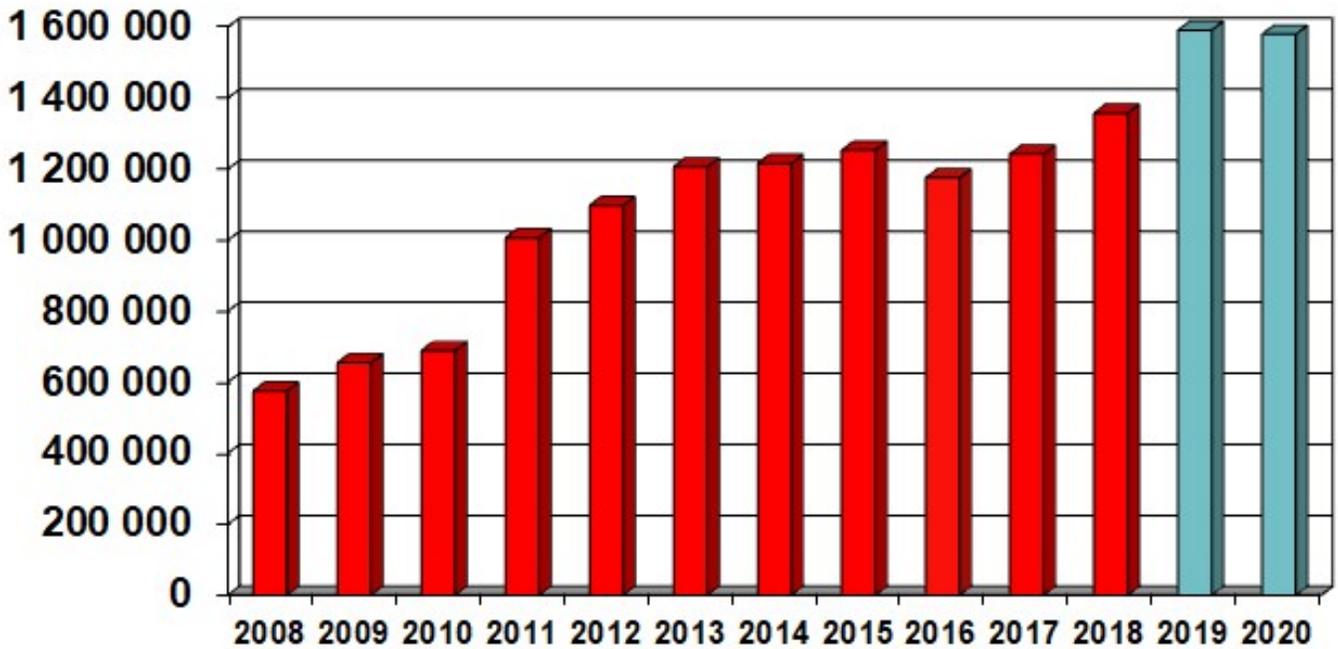
	Budget 2020		Budget 2019		Charges
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Administration	1'693'051.00	1'238'625.00	1'599'470.00	1'188'215.00	1'485'071.40
Ordre public	240'088.00	139'882.00	219'860.00	145'876.00	165'194.45
Enseignement et formation	1'999'248.00	119'700.00	2'001'369.00	109'793.00	1'785'985.42
Culte, culture et loisirs	114'062.00	0.00	100'999.00	0.00	105'754.85
Santé	525'707.00	5'800.00	488'900.00	5'700.00	480'322.30
Affaires sociales	677'253.00	0.00	632'249.00	0.00	634'274.82
Transports et communications	493'978.00	11'000.00	437'424.00	11'000.00	457'900.65
Protection et aménagement de l'environnement	742'535.00	625'700.00	768'068.00	707'942.00	724'238.19
Economie	783'169.00	682'300.00	661'502.00	580'200.00	684'755.58
Finances et impôts	837'072.00	5'080'696.00	749'997.00	4'815'652.00	1'300'490.60
Totaux fonctionnement	8'106'163.00	7'903'703.00	7'659'838.00	7'564'378.00	7'823'988.26
Excédents de charges/produits fonctionnement		202'460.00		95'460.00	27'120.52

Répartition des charges par dicastères, après déduction des produits :

Les principales charges concernent l'enseignement et la formation, suivi des affaires sociales et de la santé.



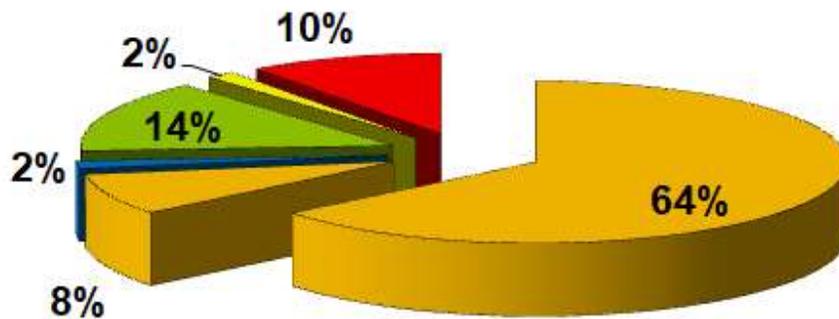
Enseignement et formation – charges liées :



+ Fr. 222'240.00 (+ 16.37 %) par rapport aux comptes 2018
 - Fr. 11'624.00 (- 0.73 %) par rapport au budget 2019

Enseignement et formation :

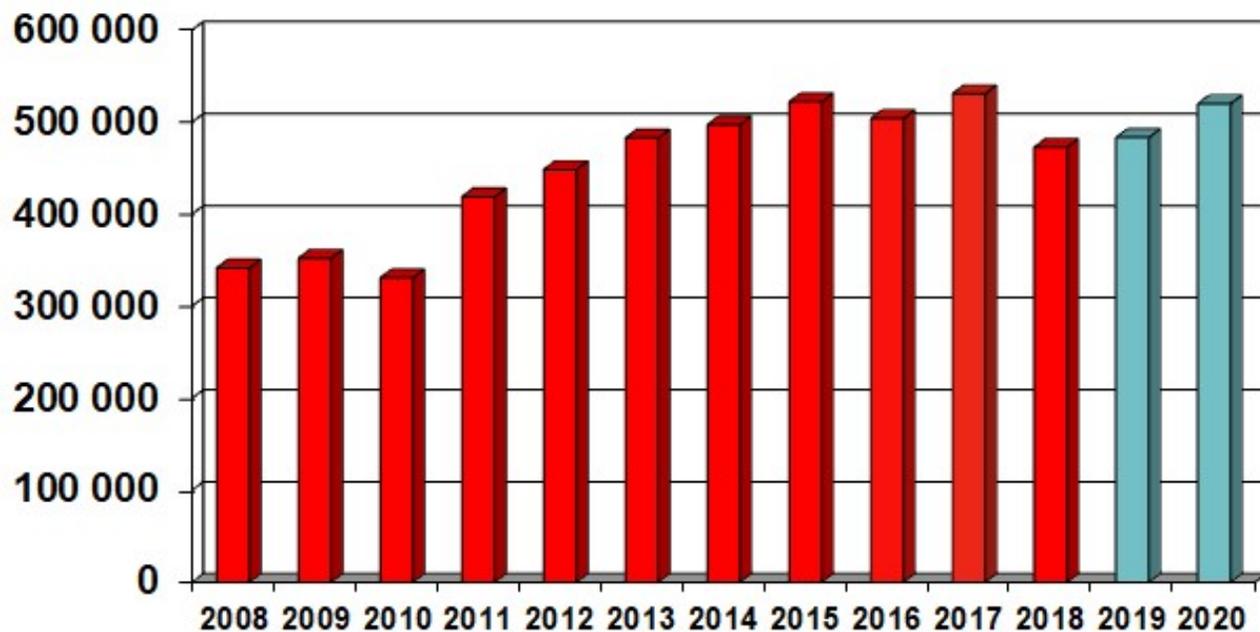
L'enseignement obligatoire regroupe le montant le plus important.



■ Cycle obligatoire	■ Ecole enfantine
■ Formation professionnelle	■ Ecoles spécialisées
■ Accueil extrascolaire	■ Administration

Santé

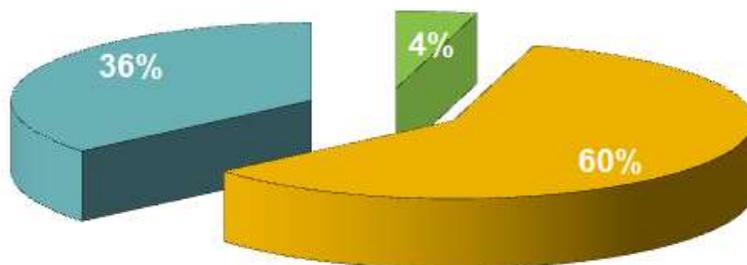
Les charges liées à la santé semblent bien maîtrisées par le canton.



+ Fr. 47'228.00 (+ 9.99 %) par rapport aux comptes 2018
 + Fr. 36'707.00 (+ 7.59 %) par rapport au budget 2019

Répartition des charges de la santé :

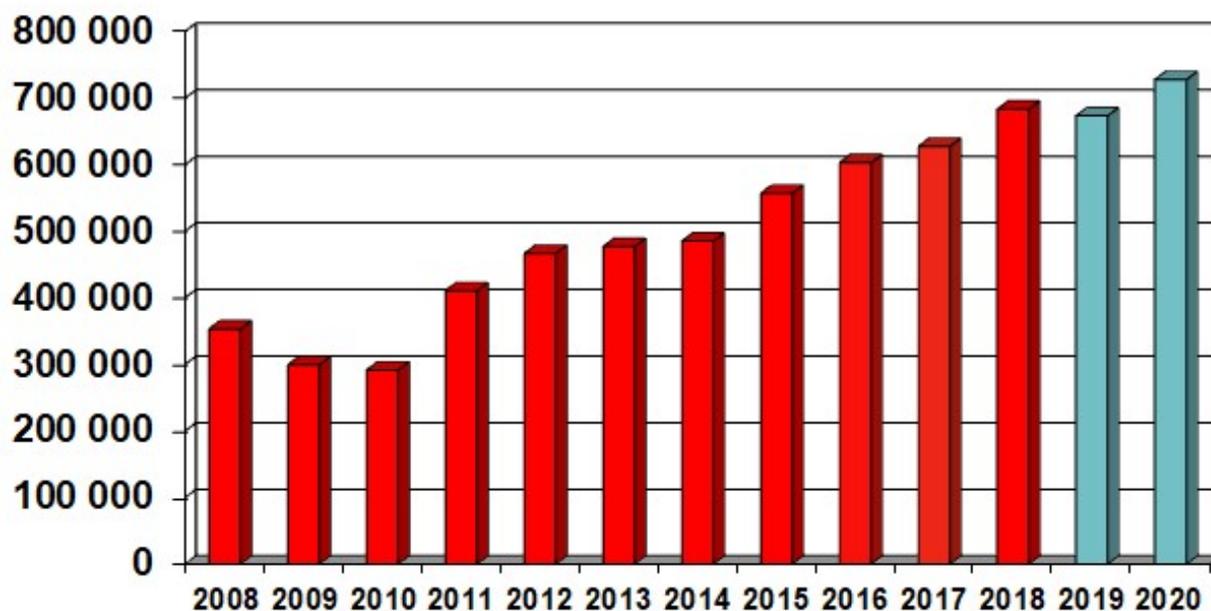
Le chapitre des Homes englobe le plus de charges.



■ Hôpitaux ■ Homes ■ Soins ambulatoires

Affaires sociales et tutelles

Les charges évoluent selon la progression de la population.



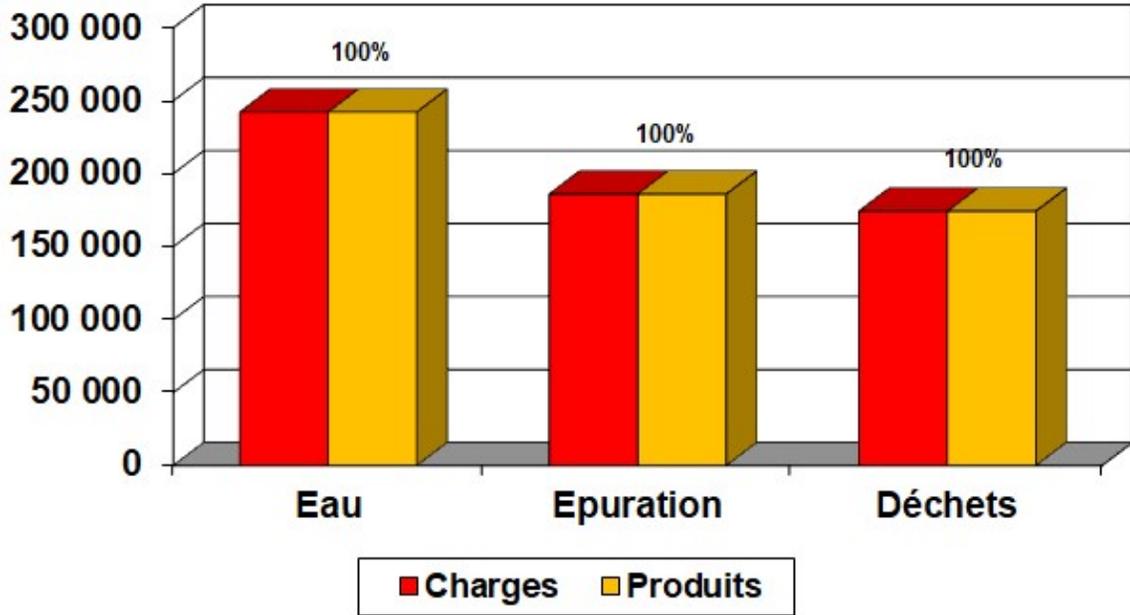
+ Fr. 44'462.00 (+ 6.50 %) par rapport aux comptes 2018
 + Fr. 54'381.00 (+ 8.07 %) par rapport au budget 2019

Evolution des charges liées

	Budget 2020	Augmentation par rapport au budget 2019		Augmentation par rapport aux comptes 2018	
Cantoniales	1'569'541.00	+ 93'274.00	+ 5,95 %	+ 113'911.55	+7,26 %
Régionales	1'510'292.00	- 77.00	+ 0 %	+ 82'988.99	5,5 %
Autres contributions	189'166.00	+ 37'036.00	+ 19.58 %	+ 41'728.78	+ 22,06 %
Totaux		+ 130'233.00		+ 238'629,32	

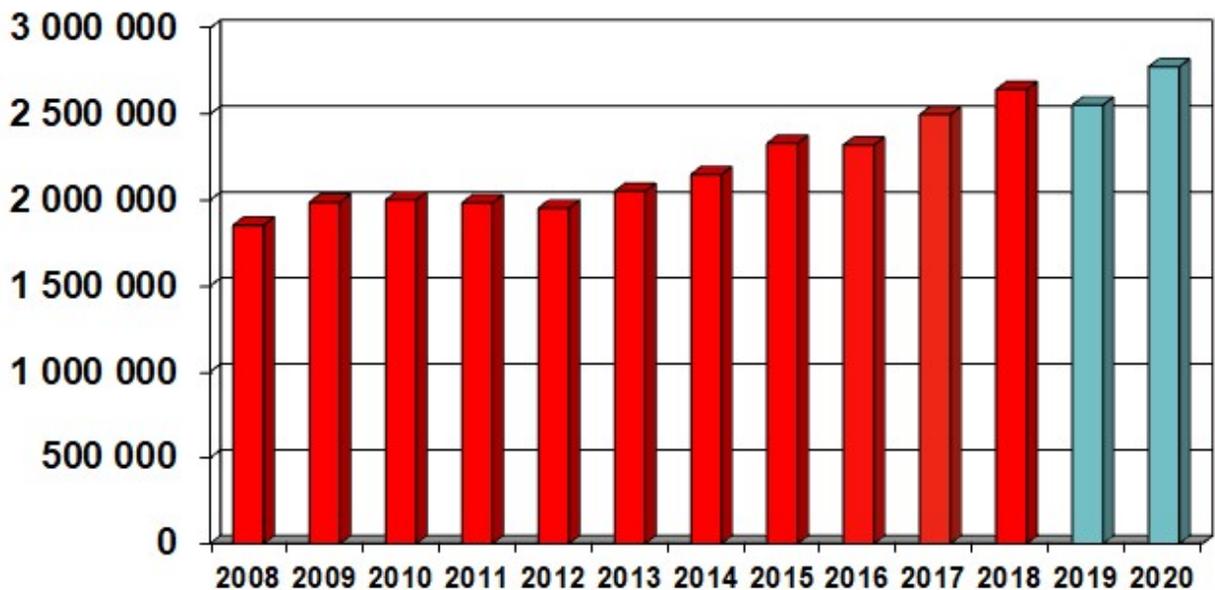
Chapitres environnementaux

Ces postes sont couverts à 100 % par les taxes perçues.



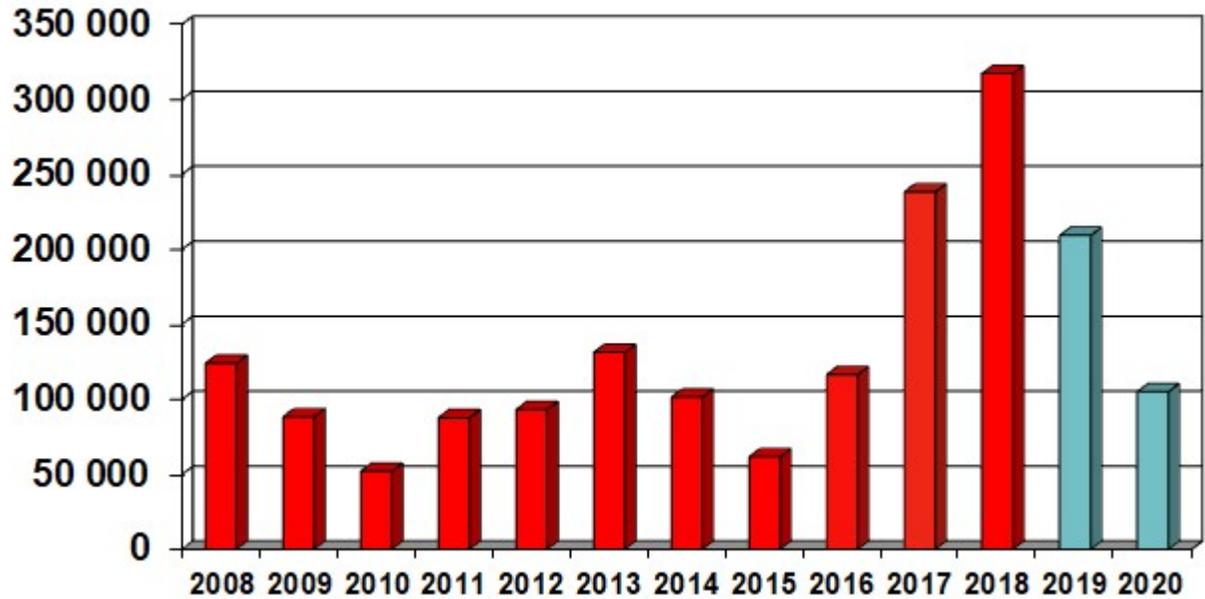
Impôts ordinaires – personnes physiques

Ils ont été évalués avec prudence, tenant compte de la progression de la population et selon les instructions données par le service des contributions.

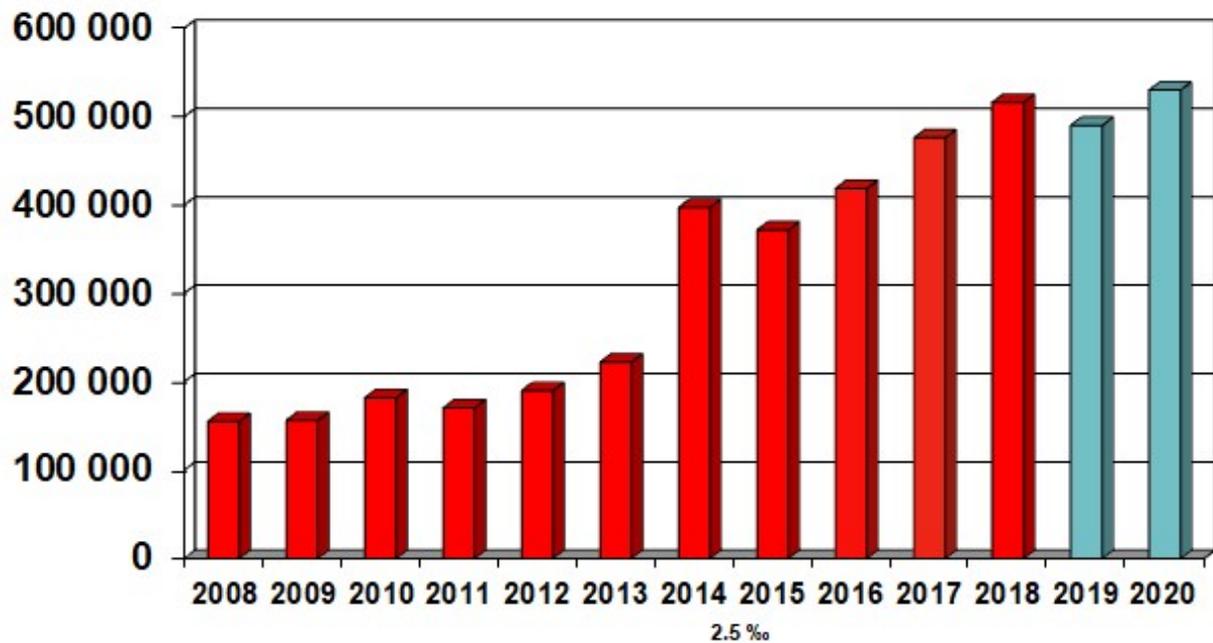


Impôts ordinaires – personnes morales

Il a été tenu compte des incidences de la réforme fiscale des entreprises dans ce calcul. Des chiffres prudents sont inscrits.

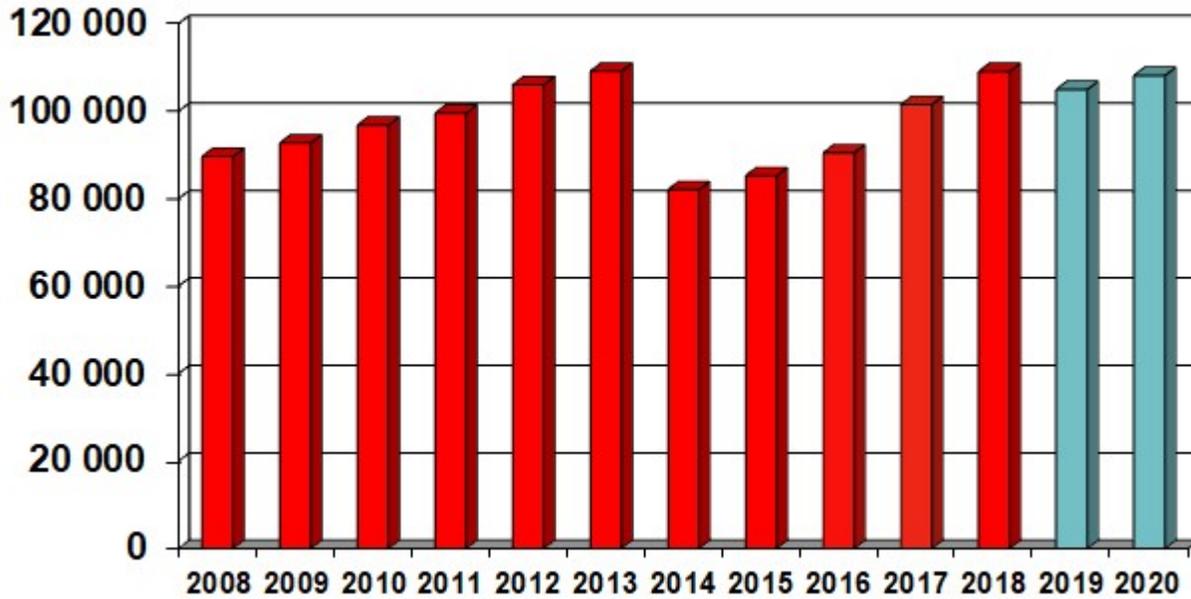


Contribution immobilière

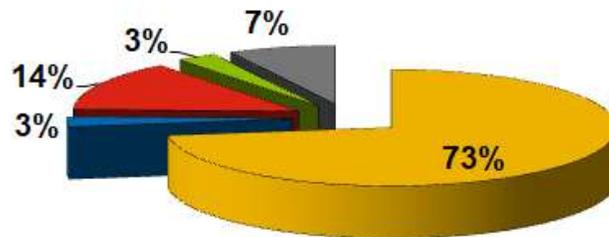


Impôt sur les véhicules

Ce poste tient compte de la progression de la population.



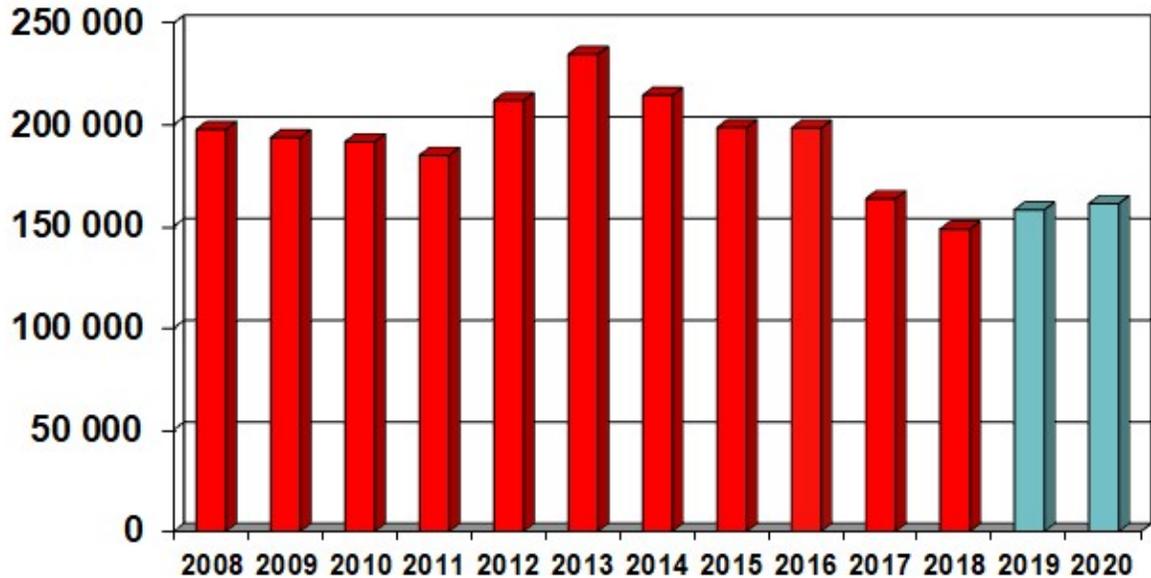
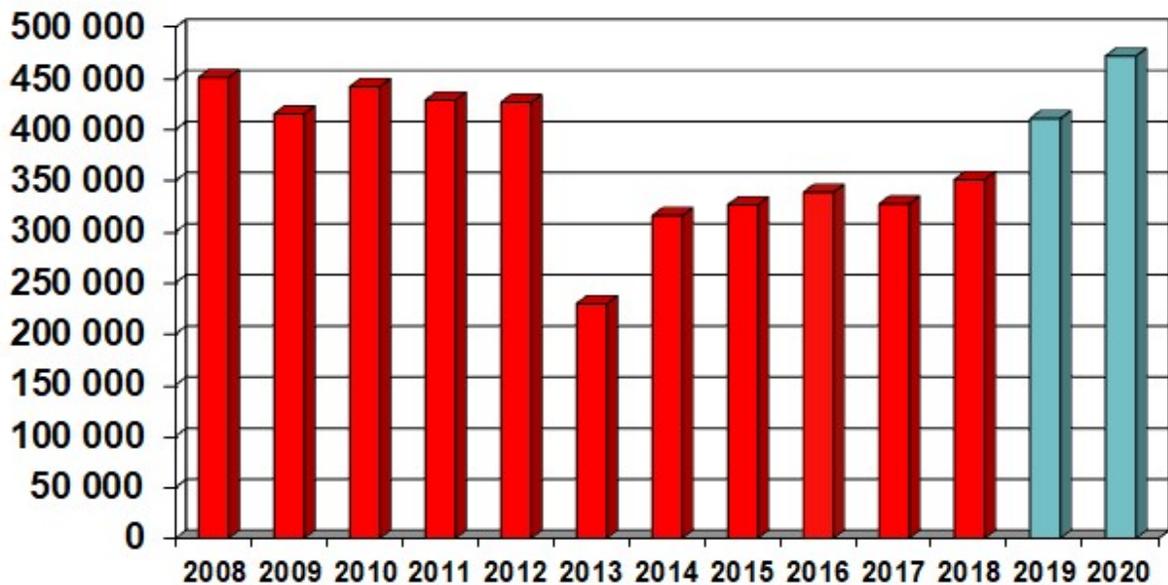
Répartition des recettes fiscales



■ Perso. physiques	■ Perso. morales	■ Contrib. immobilière
■ Impôt sur véhicules	■ Autres impôts	

Intérêts des dettes

La charge des emprunts est en baisse car la commune n'a pas emprunté ces dernières années, finançant ses projets par les liquidités. Les crédits renouvelés et les nouveaux crédits ont pu être contractés avec des taux plus favorables.

**Amortissements obligatoires**

Budget des investissements

2.2.1 Renouvellement des canalisations eaux claires et eau potable Route de la Poya – Estavannens

M. Eric Barras explique la nécessité de refaire la canalisation d'eaux claires à la route de la Poya. La conduite d'eau potable sera également renouvelée.

Ces infrastructures sont en mauvais état et elles nécessitent de fréquentes réparations.

La route en elle-même sera également mise à neuf car le bitume est complètement fissuré et rapiécé.

Ces travaux portent sur :

- Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable (120m)
- Réfection complète du collecteur d'eau claire (180m)
- Réfection complète du revêtement bitumineux avec purges du coffre (1200m²)
- Mise en valeur du bassin communal

Il sollicite le crédit suivant, avec le financement prévu :

Montant total	CHF	300'000,00
Approvisionnement en eaux		55'000.00
Protection des eaux		95'000.00
Route de la <u>Poya</u>		150'000.00
Intérêts financiers à 1.0 %		3'000.00
Amortissement		12'000.00
Financé par un emprunt bancaire		

Rapport de la Commission financière :

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 300'000.00 pour le renouvellement des canalisations d'eaux claires et d'eau potable à la route de la Poya à Estavannens.

Le financement a été communiqué.

La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 300'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 300'000.00 pour le renouvellement de canalisations à la Route de la Poya, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 50 oui 0 non 0 abstention

2.2.2 Molocks - Enney

M. Charles Rime explique le projet d'installer des molocks dans l'ancienne cour d'école à Enney, en remplacement de conteneurs existants. Il s'agit d'augmenter la capacité de réception des ordures ménagères et d'améliorer l'esthétique de la place et diminuer le problème des odeurs.

Il sollicite le crédit suivant :

Montant	CHF	30'000,00
Financé par les liquidités de la caisse		

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :
 « Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 30'000.00 pour la pose de molocks à Enney.
 Le financement a été communiqué.
 La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 30'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

Personne ne souhaite prendre la parole, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour des molocks à Enney, financé par les liquidités de la caisse, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 50 oui 0 non 0 abstention

2.2.3 Endiguements - Ruisseau des Comballes – Estavannens

M. Edgar Eggen explique que le coût prévu pour des travaux au ruisseau des Comballes à Estavannens a dû être revu à la hausse, tenant compte du mauvais état de ce cours d'eau. En effet, des berges se sont affaissées et il est nécessaire d'abattre des arbres et de construire des seuils en bois et créer des enrochements.

Personne ne souhaite prendre la parole, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 6'751.00 pour des travaux au ruisseau des 3 eaux à Enney, financé par les liquidités de la caisse, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 50 oui 0 non 0 abstention

2.2.5 Ruisseau du Bry – Enney

M. Edgar Eggen explique la nécessité d'entreprendre des travaux en vue protéger des habitations dans le quartier du Bry, au niveau du passage à gué, et la ferme chez M. Philippe Gremion contre un risque de laves torrentielles et de crues centenales.

Il sollicite le crédit suivant :

Montant	CHF	42'700.00
Subvention	CHF	28'609,00
Solde	CHF	14'091,00
Montant financé par les liquidités de la caisse		

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 14'091.00 pour des travaux sur le ruisseau du Bry.

Le financement a été communiqué.

La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 14'091.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

Personne ne souhaite prendre la parole, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 14'091.00 pour des travaux au ruisseau du Bry à Enney, financé par les liquidités de la caisse, de le faire en levant leur bulletin.

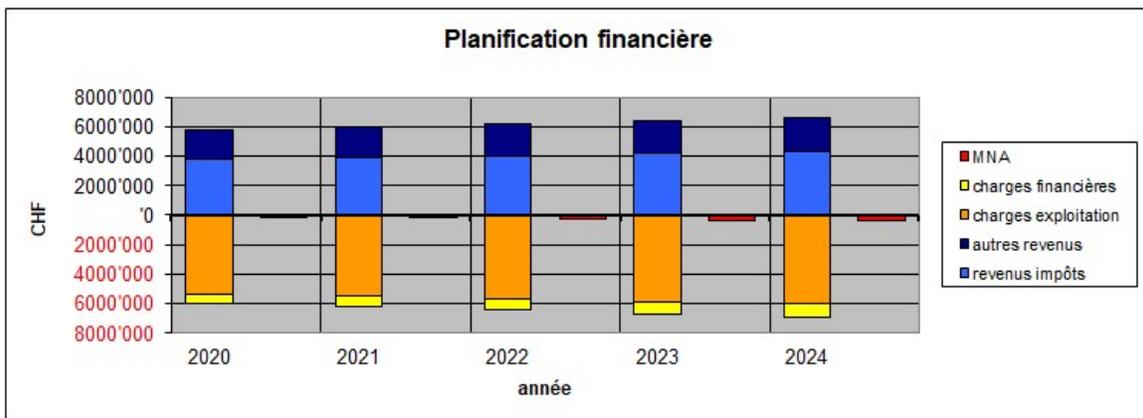
Résultat : 50 oui 0 non 0 abstention

2.2.6 Chalet des Esserts d'Enbas – Enney

M. Edgar Eggen indique les travaux à prévoir sur ce chalet, soit la réfection de la boîte et le remplacement de deux portes d'écurie.

Il sollicite le crédit suivant :

		2020	2021	2022	2023	2024
Revenus	revenus impôts	3'759'500	3'894'380	4'033'460	4'191'577	4'344'176
	autres revenus	2'058'568	2'103'266	2'149'779	2'197'636	2'246'881
Charges	charges exploitation	5'383'365	5'514'701	5'677'452	5'845'902	6'020'264
	charges financières	637'163	694'600	752'600	887'600	887'600
	MNA	-202'460	-211'655	-246'813	-344'289	-316'807



Mme Véronique Dey commente cette planification en expliquant qu'il s'agit d'un exercice difficile à réaliser.

Celui-ci a été fait en tenant compte au plus juste des estimations des recettes, et notamment de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises, qui va impacter notre commune pour environ CHF 100'000.00 l'année prochaine.

Il a aussi été tenu compte des investissements futurs et de leurs coûts jusqu'en 2024.

Une progression de la population a aussi été intégrée, pour les recettes, mais aussi pour les charges.

M. le Syndic indique qu'en 2004, à la fusion, Bas-Intyamont comptait 980 habitants. Aujourd'hui, Bas-Intyamont recense 1550 habitants.

Pour la Commission financière, **M. Jean-Marc Wicki** s'exprime ainsi : « nous avons pris connaissance de la planification financière mise à jour pour les années 2020-2024.

La Commission a constaté que cette dernière est tenue correctement à jour selon les éléments connus. De plus, des investissements futurs y sont intégrés.

Cette planification financière nous démontre que pour l'instant, les charges paraissent maîtrisées pour période 2020-2024. Ce tableau est également à prendre avec prudence car les chiffres évoluent chaque année. »

5. Délégation de compétences pour la vente d'indice de construction à Enney

MM. Olivier Pharisa et Frédéric Martin se refusent pour ce point, car ils y ont un intérêt.

M. Eric Barras explique que la commune a été approchée par une société immobilière qui travaille sur la réalisation d'un projet immobilier sur l'article 2314 RF, 326 et 443 RF à Enney. Cette société sollicite que la commune cède l'indice disponible sur l'article 152 RF, à Enney ; il s'agit d'une surface mise en zone ; les molocks au fond de la route du Tôt, à l'embranchement avec la route cantonale y sont implantés. Cette surface communale est en zone moyenne densité, avec un indice de 1.2.

Cette surface ne sera pas construite car il y a un ouvrage de rétention en sous-sol, et des molocks.

La société immobilière propose un prix de CHF 200.00/m² pour l'acquisition de cet indice.

M. André Piccand s'exprime ainsi :

Contrairement à la transaction, la commune est propriétaire. La transaction est intéressante. Elle aura pour conséquence de voir une construction plus haute. Le futur bâtiment aura un étage supplémentaire grâce à cela.

Ce projet favorise la construction, et donc l'emploi. Mais au final, il n'y aura pas de gros effets puisque les entreprises recrutent hors district.

Le secteur est surdéveloppé et il résulte un risque de bulle immobilière.

Si cette faveur est accordée à ce secteur, cela va provoquer une crise.

Nous devrions plus tôt favoriser une économie diversifiée.

La statistique de la démographie démontre qu'il y aura trop de logements. A ce sujet il souhaite obtenir des informations sur le pseudo camping.

Lorsque la population augmente, les charges le font aussi.

Les nouveaux logements favorisent les jeunes qui souhaitent rester dans la commune. Mais il y a concurrence avec les habitants qui viennent de l'extérieur.

Attention également à l'urbanisation et à l'architecture.

Pour ces arguments, il renonce volontiers à ces quelques francs.

M. Eric Barras explique que les règles de construction sont fixées dans le RCU. Ce sont les surfaces qui seront augmentées.

Le projet s'étend sur les propriétés Pharisa et Martin.

Le projet présenté par la société immobilière vise des logements pour des personnes du 3^{ème} et 4^{ème} âge ; donc des gens à la retraite.

Le plan cantonal et la loi sur l'aménagement du territoire vise à densifier le tissu bâti, et ce projet s'inscrit dans cette ligne vu qu'il y a déjà un immeuble bâti.

Le Conseil communal espère que la construction sera belle pour ne pas défigurer l'entrée du village.

Il relève également la proximité des commerces et des transports publics.

6. Divers

M. Jean-Joseph Thédy s'étonne que l'on ait posé un revêtement granuleux sur cette place devant l'auberge.

M. Charles Rime répond qu'il ne s'agit pas d'un tapis phonique. Ce sont les ingénieurs qui ont défini le type de revêtement.

M. Georges Grandjean intervient à propos du cimetière. Il explique qu'il est difficile pour les personnes âgées d'y accéder en raison du gravier.

M. Charles Rime admet que ce gravier n'est pas opportun. Par contre, on ne peut pas tout asphalté et bétonner.

M. Georges Grandjean relate qu'il n'y va pas par peur de se casser la figure.

Mme Anne-Marie Seydoux informe qu'une commission Senior + est formée ; cette commission étudie les aménagements des villages pour les personnes âgées et handicapées.

M. Roger Thorin revient sur l'incendie de 2017 qui a ravagé le centre du village de Villars-sous-Mont. Il s'était entretenu avec M. le Préfet lors du dernier comptoir et il y avait pour projet de reconstruire rapidement. Or, à ce jour, il n'y a toujours aucun projet de connu.

M. Olivier Pharisa fait partie du comité chargé de la reconstruction du site. Une association va être formée.

Un investisseur s'est annoncé ; il s'agit d'une entreprise de la région. Cette association est à la recherche de fonds pour organiser un concours d'architecture qui coûte environ CHF 200'000.00.

L'Etat de Fribourg, l'Office fédéral de la culture, Patrimoine Gruyère-Veveyse sont parties prenantes dans le projet.

Le concours d'architecture sera mis en place sur invitation. Les critères architecturaux seront de respecter des lieux.

L'investisseur s'engagera à réaliser.

Les propriétaires des terrains discutent maintenant en direct avec l'investisseur.

M. Roger Thorin constate qu'un montant de CHF 25'000.00 est prévu au budget 2020 pour un bâtiment édilitaire.

M. Olivier Pharisa indique qu'il s'agit d'un report d'une partie du crédit prévu au budget 2019 pour l'étude d'un bâtiment édilitaire.

Mme Barbara Fetz intervient pour indiquer qu'il manque un lampadaire dans le virage au Chemin des Loyettes. L'endroit est vraiment sombre.

M. Charles Rime ira voir sur place.

M. Claude Théraulaz sollicite la pose de molocks à la route des Auges à Enney.

M. Charles Rime explique que la commune investit chaque année pour équiper des quartiers. Cela se fait petit à petit.

M. Claude Théraulaz revient aussi sur la mise en place d'une zone 30 km/h dans le quartier des Auges. Il précise que beaucoup d'automobilistes roulent trop vite.

M. Charles Rime explique que le signal posé à l'entrée du quartier d'Afflon est illégal. Il a été posé par la commune pour sensibiliser les automobilistes et les véhicules lourds durant les travaux dans ce quartier.

Les radars pédagogiques sont installés dans la commune, à plusieurs endroits. Le Conseil communal va se pencher sur la question. Il faut amorcer une étude, mais il faut savoir que les règles seront applicables sur l'ensemble de la commune. Le Conseil communal est soucieux de la sécurité.

M. Jean-Joseph Thédy félicite le Conseil communal pour la belle réussite ici à l'Auberge. Sa maison prend de la valeur avec cette construction voisine.

Mme Corinne Kolly revient sur la question des écoles. Elle indique que la population augmente et elle demande comment la commune va faire avec les écoles qui sont déjà à l'étroit. La DICS préconise deux sites par cercle scolaire et elle souhaite savoir si des discussions sont engagées avec la commune de Haut-Intyamou.

Mme Anne-Marie Seydoux explique que la commune a ouvert une classe dans un pavillon à Estavannens, puis une classe à Villars-sous-Mont. Le bureau du responsable d'établissement a déménagé également à Villars-sous-Mont. Des travaux ont été faits dans ce bâtiment de Villars-sous-Mont pour rendre confortable la présence de deux classes.

Le Conseil communal est conscient de la démographie de la commune et il va proposer un crédit d'étude lors de la prochaine assemblée pour envisager l'agrandissement de l'école d'Estavannens.

La commune de Haut-Intyamou va construire une école pour ses propres besoins.

Cet automne une classe supplémentaire sera ouverte à Villars-sous-Mont. Le Conseil communal pense au bien-être des enfants et souhaite limiter la durée des transports.

M. le Syndic explique qu'il a été clairement dit que cela n'était pas nécessaire de déplacer les enfants pour l'instant ; des simulations ont été faites ; il a été pris en compte les futures constructions dans la commune.

La DICS fixe en mai le nombre de classes à ouvrir et les communes doivent être prêtes en août.

M. Claude Théraulaz soulève la question d'une fusion des communes dans la vallée. Comment vont fonctionner les écoles ?

M. Olivier Pharisa indique que cela ne règle aucun problème ; il faudra toujours des écoles.

Actuellement, nous avons un cercle qui fonctionne bien ; les enfants peuvent rentrer à midi et si nous devons les déplacer plus loin, cela ne sera plus possible.

Le fait qu'il y ait une commune ou deux ou trois communes, il y aura toujours besoin de sites scolaires.

Mme Anne-Marie Seydoux explique que les transports scolaires ont même été remaniés pour améliorer le bien-être des enfants et de pouvoir les amener vers l'AES. Le bien-être des enfants est prioritaire.

M. Vincent Dupasquier revient sur la question du site de Villars-sous-Mont. Il indique que la commune avait exigé la pose d'une bâche verte sur la cave de M. Birbaum. Il trouve ceci peu esthétique et demande si on ne peut pas faire quelque chose.

M. Olivier Pharisa explique qu'il s'agit d'une propriété privée.

M. Vincent Dupasquier regrette que l'on ne fasse rien pour améliorer l'impact de cette bâche.

M. Olivier Pharisa répète que la priorité de la commune est que le site soit reconstruit au plus vite, mais il faut être conscient que rien ne se fait rapidement.

M. Olivier Pharisa revient sur la réalisation d'un bâtiment édilitaire.

Il présente le résultat d'une étude réalisée par la fiduciaire Fiduconsult sur la rentabilité d'un nouveau bâtiment édilitaire.

Tenant compte des critères suivants :

- Regroupement des bâtiments éparpillés sur l'ensemble de la commune
- Diminution des coûts de déplacement entre les différents sites
- Meilleur équipement sur un seul site
- Mise à l'abri des véhicules, y compris les bus scolaires.

Actuellement, selon l'étude, l'exploitation des bâtiments édilitaires dans les 3 villages se monte à CHF 97'000.00.

Le futur bâtiment devrait être devisé à environ CHF 2'000'000.00

Le coût annuel serait de CHF 64'000.00, avec une charge d'intérêt comptée à 1.5 %. D'où un gain de productivité de CHF 32'800.00 par an.

Il s'agit de coûts indirects au niveau des déplacements multiples et manutention et entretien des véhicules.

Ce nouveau bâtiment permettra forcément une meilleure efficacité et une économie au niveau des coûts pour le personnel.

Fiduconsult tire la conclusion qu'il est plus onéreux de rester à la situation actuelle que d'investir dans un nouveau bâtiment.

Avant de conclure, **M. le Syndic** informe qu'il a omis d'excuser l'absence de Mme Carole Pasquier Caissière. Elle est en arrêt maladie. Il a eu quelques nouvelles et il espère qu'elle revienne bientôt à 50 %.

Il remercie ses collègues du Conseil communal et très spécialement Mme Erika Dupont et M. Sandy Bapst qui l'ont remplacé. Ils ont repris cette charge qui s'est avérée délicate ; ils s'en sont bien tirés.

Avant le retour dans vos foyers, le Conseil communal invite chacun à partager un verre de l'amitié au café.

L'assemblée est levée à 21 :45 h.

La Secrétaire :

E. Dupont

Le Syndic :

C. Derada